

budget des dépenses prévoit-il son installation? Je pose la question, parce que lorsque je me suis enquis de la chose, il ya une couple de mois, on m'a répondu que les experts juridiques en étaient saisis. Les recherches sont parfois très longues, mais certes il ne faut pas deux mois pour constater si l'article s'applique au quai de Sidney. Le ministère a-t-il pourvu à l'éclairage de ce quai?

L'hon. M. HOWE: Quand on soulève une question juridique devant le ministère, nous voulons savoir si elle est bien fondée. L'honorable membre a soutenu devant le ministère que la disposition est impérative et qu'il faut installer une lumière à l'endroit qu'il a indiqué. D'après les fonctionnaires du ministère de la Justice, l'article n'est pas impératif.

Naturellement, la question soulevée par l'honorable membre n'a pas trait au poste à l'étude. Elle se rapporte au poste concernant les phares et n'a pas du tout trait à la Commission des phares. La question de savoir si nous éclairons ou non un quai est en fonction des recettes qu'il donne. Si nous jugeons que les recettes justifient l'installation d'une lumière, nous y pourvoyons. Pour ce qui est du quai de Sidney, je puis dire que nous avons pris des mesures en vertu desquelles les deux compagnies usagères paieront une partie des frais et nous paierons le reste. Le quai sera éclairé.

M. NEILL: Le ministre a-t-il dit que la Commission des phares s'est réunie il y a trois semaines?

L'hon. M. HOWE: En janvier, je crois.

M. NEILL: Je croyais qu'elle ne s'était réunie qu'en janvier.

L'hon. M. HOWE: C'est exact.

M. NEILL: Elle se réunit une fois par an?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. NEILL: Le ministre ne pense-t-il pas qu'elle pourrait se réunir deux fois l'an?

L'hon. M. HOWE: Une seule réunion cause bien assez de dépenses.

M. NEILL: Le temps est bien long de janvier à janvier.

M. LENNARD: Je note qu'il est fait mention d'un surintendant d'atelier; où est-il stationné?

L'hon. M. HOWE: Chaque agence a son propre atelier.

M. LENNARD: Combien y a-t-il d'ateliers?

L'hon. M. HOWE: Il y en a un bon nombre. Les agences sont au nombre de neuf et chacune à son propre atelier.

M. LENNARD: N'y a-t-il qu'un surintendant et voyage-t-il d'un atelier à l'autre?

L'hon. M. HOWE: Non; il y a un surintendant des feux par agence.

M. LENNARD: Le crédit n'en comporte qu'un dont le salaire est de \$1,800.

L'hon. M. HOWE: Oui, à Québec. Nous avons un important atelier dans cette ville et c'est un poste qui vient d'être créé. Règle générale, le surintendant des feux a la charge des ateliers.

M. LOCKHART: Je constate dans le crédit une forte réduction du personnel. Je croyais que le service sur les voies fluviales était plus ou moins permanent et je me demande pourquoi cette réduction; c'est une situation bien triste à une période où le chômage est un si important problème. Quelle est la raison de cette réduction?

L'hon. M. HOWE: Je serais surpris qu'il y eût une réduction dans le personnel. Où l'honorable député la voit-il?

M. LOCKHART: Je constate dans le total une réduction de 711 à 690, et en ce qui regarde les gardiens de phare, classe 15, le nombre est réduit de 60 à 49.

L'hon. M. HOWE: Il s'agit de gardiens de phare à petits salaires; nous avons modifié un certain nombre de feux en feux non gardés ou feux automatiques.

M. PELLETIER: Combien d'ancre de bouées le ministère a-t-il achetées en 1935, 1936 et 1937 et à qui les contrats ont-ils été accordés?

L'hon. M. HOWE: Je ne puis avoir tous ces renseignements par devers moi, mais je serai heureux de les fournir à l'honorable député. Le ministère accorde des milliers de contrats.

M. PELLETIER: Je cherche à avoir quelque idée du nombre d'ancre de bouées perdues chaque année dans le Saint-Laurent. Je pense que leur coût moyen est de \$250 à \$300 chacune; elles sont très dispendieuses. Il semble qu'il y ait chaque année de fortes pertes qui nécessitent de nouveaux contrats pour le remplacement d'articles qui, dans le cours ordinaire des choses, ne s'usent jamais. Le ministère pourrait-il faire une vérification et empêcher ces pertes? Ces pièces sont très coûteuses, et je me demande si le ministre ou son département pourrait établir le chiffre des pièces utilisées d'une année à l'autre. Je suis sûr qu'il constaterait la perte d'un grand nombre d'entre elles et il pourrait peut-être en trouver l'explication.